



Aidez-nous à
défendre la dyspraxie
en devenant bénévole
au sein de notre
fédération !

Nous rejoindre en adhérent :

Adhérent ou ré-adhérent tarif libre à partir de 25,00 €

Montant de l'adhésion :€

Adhérent ou ré-adhérent tarif solidaire à partir de 13,00 €

(Réservé aux bénéficiaires des minima sociaux, aux étudiants, aux personnes en fin de droits ainsi qu'aux bénévoles désirant bénéficier du tarif solidaire.) Montant de l'adhésion :€

Je certifie sur l'honneur être éligible au tarif solidaire

(Personne bénéficiant des minima sociaux, étudiant(e), en fin de droits, bénévole).

Nous soutenir :

FAIRE UN DON - Indiquer le montant :€

Prêt(e) à aider la fédération ? OUI/NON

ECRIRE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE - Les rubriques suivies d'un * sont obligatoires.

Monsieur Madame Monsieur ET Madame

Nom*Prénom*

Adresse* Code Postal* * Ville :

Tél. personnel * Tél. portable *

E-mail *

Il est important de nous fournir **une adresse mail valide et lisible** qui nous permettra de vous informer.

Date * :/...../202.....Signature * :



Vous pouvez adhérer et faire vos dons en ligne par carte bancaire sur HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/dyspraxique-mais-fantastique>

ou adresser ce bulletin complété à l'adresse ci-dessous accompagné du règlement à :

**DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE / 225 Route de Saint-Mathieu Les Oléas 06130 Grasse
France par chèque payable en France à l'ordre de : « Dyspraxique Mais Fantastique ».**

Association reconnue d'intérêt général et ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera délivré pour le montant de votre adhésion.

Les renseignements contenus dans le présent bulletin d'adhésion faisant l'objet d'un traitement informatisé, vous disposez conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 d'un droit d'accès et de rectification que vous pourrez exercer à notre siège. Ces informations nominatives sont exclusivement à l'usage de notre association et ne peuvent être communiquées à des tiers sauf aux organismes publics pour répondre à des obligations légales.